

Contribution de Bretagne Vivante - SEPNB au groupe de travail Brexit / CESER de Bretagne



En quoi le Brexit peut concerner les associations de protection de la nature ou de l'environnement de Bretagne, associations représentées au CESER ?

Au delà des appréciations politiques qui ne sont pas du domaine des APNE, il convient de rappeler, avant toutes choses, des réalités bio-géographiques.

Le Massif armoricain et la Bretagne partagent avec les Îles britanniques de nombreux points communs : une genèse et une structure géologiques similaires mis à part les vastes secteurs calcaires du sud-est de l'Angleterre, des caractéristiques climatiques extrêmement proches et, fort logiquement, une biodiversité végétale et animale présentant de très fortes similitudes.

N'oublions pas, de surcroît, que nous partageons en grande partie un espace maritime, la Manche-Ouest, espace à forte productivité biologique, zone essentielle pour une multitude d'espèces exploitées ou non par l'Homme.

En quelque sorte, notre Bretagne est bien la petite sœur de la Grande. Notre territoire régional se trouve en limite méridionale des aires de répartitions de nombreuses espèces à affinité atlantique et nordique dont les bastions se trouvent principalement installés dans les Îles britanniques. Sans être exhaustif, cela est particulièrement notable en ce qui concerne les oiseaux et mammifères marins dont les colonies bretonnes comparativement bien modestes constituent, néanmoins, les fleurons de notre propre patrimoine naturel régional. Cette ressemblance vaut également pour les biotopes, certes pour des superficies plus restreintes. Il en est ainsi des landes atlantiques, des tourbières sans oublier les zones intertidales et leurs champs d'algues en milieu marin.

Il faut, parallèlement, prendre en considération le fait que le Royaume Uni -c'est dans sa culture- accorde une place plus importante à la connaissance de la nature de l'école primaire à l'enseignement supérieur et que les associations de protection de la nature exercent une influence sans commune mesure avec ce que nous connaissons en France. Suivi et préservation de la biodiversité s'en trouvent favorisés. En termes de moyens humains, financiers, nombre de membres, elles sont les plus puissantes des pays de l'actuelle Union européenne et, en matière de biologie de conservation, elles peuvent s'appuyer tout à la fois sur leurs propres experts scientifiques et un nombre conséquent de laboratoires universitaires devenus des références mondiales en matière d'écologie.

Tout cela explique que le départ du Royaume Uni de l'UE ne peut qu'interroger les associations bretonnes de protection de la nature et particulièrement Bretagne Vivante-SEPNB.

Pourquoi ?

Le maintien de contacts entre associations bretonnes et britanniques se poursuivra évidemment au gré des besoins. Nous sommes en effet régulièrement amenés à solliciter des experts outre-Manche pour les raisons évoquées ci-avant. Il n'y a aucune raison pour

que cela s'arrête.

Mais des collaborations plus structurées se sont opérées par le passé ou étaient envisagées dans un futur proche sur des sujets d'intérêt commun (études et projets de protection d'espèces et d'habitats que nous partageons). Nous faisons ici référence à des actions menées grâce aux outils spécifiques de l'UE : les programmes LIFE* et les contrats InterReg.

Entre 1996 et 1998, nous avons pu participer pour la première fois à un programme Life porté par la RSPB (*Royal Society for the Protection of Birds*) et le Devon Wildlife Trust. Il portait sur la préservation des landes atlantiques et, encore inexpérimentée dans le portage de ce type de projet européen, Bretagne Vivante a pu ainsi mettre le pied à l'étrier et bénéficier d'interventions d'experts britanniques, botanistes et écologues.

Par la suite, Bretagne Vivante va porter successivement cinq contrats Life pluri-annuels en contribuant de façon significative aux engagements de la France en matière de protection de la biodiversité à l'échelle de l'Union : *Îlots de Bretagne*, *Phragmite aquatique*, *Marais endigués*, *Sterne de Dougall* et, dernièrement, *Mulettes perlières*, milieux et/ou espèces dont la conservation est jugée prioritaire au sein de l'Union. Sur trois de ces contrats, il n'y avait pas de structures britanniques directement associées. Néanmoins, comme cela est la règle pour les contrats Life, les colloques finaux ont fait la part belle aux interventions et contributions de leurs experts pour analyser les acquis de ces programmes d'action. Les actes de ces colloques ont été publiés par la revue *Penn ar Bed*.

Notre expérience, en matière de contrat Interreg, a débuté avec l'*Interreg HEATH IIIB* (2003-2007) qui a regroupé quatre pays européens et divers partenaires pour proposer des actions de préservation des landes atlantiques. Le Parc Naturel Régional d'Armorique était le leader pour la France et y a associé Bretagne Vivante, projet où la présence des Britanniques était encore une fois capitale de part leur expertise. Il est à noter que l'un des sites ayant bénéficié des apports théoriques et pratiques de ces deux programmes axés sur les landes est aujourd'hui la plus vaste réserve naturelle régionale (ENR-RNR) à savoir la réserve des Landes du Cragou (29). Elle s'est poursuivie avec un Interreg *Sels de l'Atlantique* avec des partenaires espagnols, portugais et britanniques.

Actuellement, est en gestation un projet d'Interreg mené par la RSPB (*Royal Society for Protection of Birds*) et dédié à la préservation du Crave à bec rouge, espèce majeure et très vulnérable de l'avifaune bretonne. Le Brexit risque d'entraîner le retrait de ce partenaire et va rendre quasiment impossible la concrétisation de cette initiative. Pour bien comprendre cette difficulté, les problèmes qui se posent pour la sauvegarde de la population isolée de ce corvidé concerne seulement l'Irlande, la Grande-Bretagne et la Bretagne... Un contrat Interreg limité à deux pays membres de l'Union est impossible. Est désormais peu probable un projet bien avancé sur la répartition des oiseaux marins au large où nous devons être partenaire de *Natural England*.

Pour conclure, nous risquons donc de nous trouver devant une double difficulté ; nous, simple association, mais aussi notre région Bretagne, aujourd'hui chef de file en matière de biodiversité.

Au niveau associatif, sans les capacités d'impulsion et d'expertise des Britanniques, nous aurons de réelles difficultés financières et opérationnelles pour mener, seuls, le montage de tels projets en réponse aux attentes de l'UE. Très prosaïquement, cela devrait entraîner des suppressions de postes au sein de notre structure salariée.

Au niveau de la région, on peut considérer que l'arrêt de tels programmes en collaboration avec les Britanniques mettra un terme à un certain rayonnement de la Bretagne en matière de préservation de la biodiversité. Dans ce strict domaine, à nos yeux comme aux

yeux de nos voisins, les programmes cités dans cette contribution ont permis de compenser en partie le faible investissement chronique de la France dans les appels à projets de l'Union européenne. Les chiffres, en matière de propositions et d'obtention de contrats Life pour notre pays, sont hélas éloquentes.

Il nous faudra donc, collectivement, réfléchir à des solutions permettant de sauvegarder une dynamique de collaboration avec le monde scientifique et associatif britannique. Cela vaut non seulement pour les associations bretonnes mais aussi pour des structures telles que nos Parcs naturels régionaux, le Conservatoire botanique national de Brest, les Réserves naturelles régionales, etc.

Alain THOMAS / Le 31 août 2016

* *LIFE est L'Instrument Financier de l'Union Européenne consacré aux projets Environnementaux.*

Il finance des actions qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement.

Cet instrument financier cherche également à faciliter l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, ainsi qu'à atteindre un développement durable dans l'Union européenne.

Pour la période 2007-2013, l'enveloppe financière des LIFE+ s'élevait à environ 1.7 milliards d'euros qui sont destinés à des projets liés à la conservation de la nature, aux technologies et à la communication en matière d'environnement.